

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DU MARDI 6 OCTOBRE 2015**  
Sous réserve de validation par le prochain conseil d'établissement

Membres présents avec voix délibérative:

Représentants de l'administration :

M. ALMOSNINO, proviseur, président du conseil d'établissement

M. DERAMBURE, proviseur adjoint

M. VANZI, directeur administratif et financier

M.GOMEZ, conseiller principal d'éducation

Mme LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2

M. VALEYRE, directeur du cycle 3

Représentants du personnel enseignant:

*Pour le premier degré :*

M. CARRAT, représentant SNUIPP-FSU.

Mme RODRIGUEZ, représentante STEPV- UGT, en remplacement de Mme SOTO, excusée

*Pour le second degré :*

M.AUGIE, représentant SNES-FSU

M. DI SALVO, représentant SNES-FSU

Mme GARCIA, représentante STEPV e indépendientes, en remplacement de M.GIMENEZ, excusé

Représentants des parents d'élèves:

M. ALVAREZ MOLINA, représentant des parents d'élèves A.P.A., en remplacement de M. FORRIOL, excusé

Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves A.P.A.

Mme PICO GOURSOLLE, représentante des parents d'élèves A.P.A.

Mme MEUNIER FORTUNE, représentante des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

Représentants des élèves:

M. FONS D' OCON, vice-président du C.V.L.

Autres membres présents à titre consultatif :

Mme GUEVARA, directrice technique des études espagnoles

M. TEULIERE, directeur de l'Institut français de Valence

Autre membre présent invité :

M. MICHEL, représentant SNES-FSU suppléant

Membres excusés:

M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Mme LLAVATA, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV

Mme MARTI, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV

M. FORQUES, représentant des élèves

Mlle RAUSA MARTIN, représentante des élèves

M. BROSETA, consul honoraire de France à Valence

Mme GOURGUES, présidente de la société française de bienfaisance de Valence

M. LOPEZ, président de l'association des anciens élèves

Mme SEE, Mme VALLDECABRES, M. BERTE, M. HUSS, M. LABEUR, M. LAVARDE, M. RALLE, conseillers consulaires

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h05.

M. VALEYRE, directeur du cycle 3, est nommé secrétaire de séance.

M. AUGIE, représentant SNES-FSU, est nommé secrétaire de séance adjoint.

### **1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement du 22 juin 2015.**

La modification suivante est formulée : M. DI SALVO, titulaire au lieu de suppléant.

**Cette modification validée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### **2. Bilan de la rentrée 2015/2016 et préparation de la rentrée 2016/2017 (voir tableaux en annexe)**

2015 élèves sont actuellement scolarisés de la maternelle à la terminale. Le proviseur fait remarquer que les progressions d'effectifs, importantes, ne sont pas linéaires pour toutes les divisions; la hausse est notamment moins forte que prévue en maternelle. On constate une augmentation globale des effectifs de 65 élèves par rapport à l'année 2014/2015. Les nouvelles inscriptions surviennent à tous les niveaux de scolarisation, ce qui est un phénomène nouveau. Elles sont majoritairement le fait de familles françaises (issues du réseau de l'AEFE ou pas). Ces expatriations n'ont pas nécessairement de caractère durable.

M. ALVAREZ, représentant des parents d'élèves A.P.A, souligne l'attrait du coût de la main-d'œuvre pour les entreprises françaises et étrangères qui s'installent dans la région de Valence.

M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants, évoque également le cas de familles françaises récemment installées dans la région mais sans projet professionnel.

Le proviseur, réaffirme que la cohorte idéale recenserait 140 élèves et conférerait à la pyramide de nos effectifs une forme cylindrique. De ce fait, les cohortes prévues lors de la rentrée 2016 en grande section (145 élèves), en CE2 (158 élèves) et en 2de (144 élèves mais avec 4 divisions actuellement) suscitent une attention particulière. Une modification de la procédure de préinscription est envisagée et certaines familles seront mises en attente d'inscription définitive. Le proviseur indique que certains niveaux ne peuvent plus être des niveaux d'entrée au LFV, qui se retrouve confronté à un problème d'espace; si une division est créée, il faut en supprimer une ailleurs.

M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1er degré SNUIPP-FSU, demande si le principe des listes d'attente repose sur un quota maximum d'élèves par classe.

Mme LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2, répond que le 1er degré s'est fixé un maximum de 29 élèves par classe.

Le proviseur précise, qu'à sa connaissance, aucun quota n'a été fixé.

M. DI SALVO, représentant des personnels enseignants du 2nd degré SNES-FSU, demande quelle est la capacité d'accueil de Mi Chalet.

L'annexe Mi-Chalet accueille ce jour 17 élèves, mais sa capacité est de 36 élèves pour 2 classes.

On constate un effritement des effectifs de maternelle. Il s'expliquerait en partie par une évolution des modalités d'attribution des bourses.

Le nombre d'élèves accueillis resterait stable, autour de 2030 élèves si les taux de passage moyens des cinq dernières années se vérifiaient.

Concernant la carte des emplois, le proviseur propose le maintien en l'état de la carte des emplois de résidents et la met au vote.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Présentation des voyages scolaires 2015/2016**

Certains projets ne sont pas encore validés par la direction. Le proviseur rappelle qu'il faut, dans la mesure du possible, impliquer toute une classe dans un voyage scolaire. Une aide financière est possible pour les familles en difficulté après présentation d'un dossier devant la commission de solidarité. Le recours à un prestataire de services organisant les voyages n'est pas souhaité en raison du

surcoût entraîné. Il est indispensable que le projet pédagogique présenté soit précis et détaillé. aux enseignants de proposer un programme d'activités durant le séjour.

Les échanges inter-lycées, impliquant l'accueil des élèves au sein des familles, seront privilégiés.

Le principe d'un prix maximum demandé aux familles pour participation à chaque voyage est accepté par l'ensemble du conseil d'établissement. Le plafond est fixé à 450 euros pour cette année.

Les voyages suivants ont été donc validés sur le principe :

C2	Tarihuela	CP	5 PROFS CP	150 €/fam	?
C2	ALBORACHE	GS	4 PROFS GS	100 €/fam	7 et 8/04
C2	ALBORACHE	GS	2 PROFS GS	100 €/fam	?
C3	Couloumé Gers	CM1 A	M. Nonat	400 €	5 au 10/06
C3	SKI	CM2 ABE	Anguila/Ripoche/ Moine	450 €	6 au 11/03
C3	SKI	CM2 CDF	Dolfo / Vogneron /Vanzi	450 €	28/02 au 04/03
C3	Eyne	CM1 B	Mme Fay	450 €	22 au 27/05
C3	Casiilas	CE2 A	Mme Lopez	150 €	18 au 20/05
C3	Olocau	CM1 E	M. BRAUD	100 €	27 au 29/04
clg	Lorxa	3ème Valencien	Equipe Valencien	212 €/fam	20 au 22/06
clg	Montpellier	4ème5	Penarubia	325 €/fam	25 au 29/04
clg	Javalambre	niveau 5ème	Equipe Eps	160 €/fam	fin mai début juin
clg	Bordeaux	4ème2 et 4ème4	Mmes Diaz et Bussière	220 €/fam	24 au 31/05
clg	Burriana	4ème 3	M. Beley	170 €/fam	9 au 13/11
clg	Londres	4ème 1	Mme Barruel	400 €/fam	3ème tri
lycée	Echange Tubingen	1 S	Mme STIRNAT	350 €/fam	3 au 10/04/16
lycée	Barcelone	1ère valencien	Equipe Valencien	386,5 € /fam	4 au 9/04/16
lycée	Lamballe	2ndes	Alinat Ergun Mazzini	275 € fam	29/05 au 04/06

#### 4. Budget primitif 2016 (voir annexe)

M.VANZI indique que la maquette budgétaire connaît, cette année, une évolution importante. Le budget sera dorénavant constaté sur la base des encaissements/décaissements effectivement réalisés.

La contribution des Etablissements en Gestion Directe à l'effort solidaire de réduction des déficits publics s'élève à 400 000 euros pour le LFV. Cette information a été communiquée le 4 octobre au lycée, dans le cadre des informations sur les instructions budgétaires, ce qui n'a pas permis de transmettre les documents préparatoires dans les délais requis.

M. VAN LANGHENHOVE souligne que cela revient à demander encore des efforts financiers aux parents d'élèves.

M. TEULIERE, directeur adjoint de l'Institut français, précise que les instituts français sont également touchés par la baisse générale des subventions accordées par l'Etat français.

M. VANZI ajoute que tous les opérateurs de l'Etat sont effectivement concernés, y compris l'AEFE qui doit participer à la réduction du déficit de l'Etat ; le budget de l'AEFE subit dans ce cadre une baisse de 4 % cette année.

M.ALVAREZ souligne le professionnalisme de l'équipe de direction du lycée. Il regrette que les parents d'élèves soient spectateurs de cette décision.

Le proviseur souhaite rappeler qu'il existe des établissements conventionnés au sein desquels les parents sont acteurs des décisions d'ordre financier.

Les parents d'élèves du lycée, unanimement, souhaitent avoir un rôle plus large, une meilleure capacité de décision quant au thème budgétaire.

Le proviseur rappelle les règles de fonctionnement des établissements en gestion directe, ce qui n'exclut en aucun cas, le nécessaire dialogue avec les parents d'élèves.

Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves A.P.A, demande si des travaux sont engagés.

M. VANZI répond, qu'au-delà de la construction de la salle polyvalente et des travaux en cours ou récemment exécutés, il sera nécessaire de mener une étude de travaux de gros œuvre sur le tambour 1, construit il y a 40 ans.

M.VANZI présente les nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable (cf. document joint) qui s'appliquent aux opérateurs publics. Le budget est fondé sur les opérations réellement effectuées et non sur des intentions de paiement

Le budget est organisé par « destinations » (objet de la dépense) et non plus par natures de dépenses.. On distingue trois destinations : L'excellence pédagogique, Accompagner et faire vivre le réseau, Fonction support et immobilier.

Le proviseur remercie M. VANZI qui a pu, dans des conditions compliquées, présenter un budget sécurisé.

## 5. Questions diverses

Le système du vote électronique mis en place cette année pour désigner les représentants des parents d'élèves donne entière satisfaction en termes de fonctionnement simplifié pour les électeurs.

Trois Actions Pédagogiques Pilotes ont été validées par les services de l'AEFE. Elles concernent la robotique, la pédagogie inversée en classe de 2nde, le développement durable en lien avec la tenue de la COP 21 à Paris début décembre 2015.

L'APP concernant l'utilisation de tablettes numériques au cycle 2, qui n'a pas été validée, sera financée par le lycée.

Le proviseur fait le point sur la salle polyvalente. Il souligne que l'intégralité des délais entre chaque étape du projet sera utilisée afin d'éviter toute précipitation. Une grande vigilance sera accordée au respect le plus strict de l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet.

L'appel d'offres concernant les travaux s'achèvera en cette fin d'année 2015, les difficultés de stationnement et de circulation à proximité du lycée sont reportées à l'année prochaine. Une rencontre avec la municipalité de Paterna est prévue afin d'évoquer la location du terrain situé calle Melissa et son utilisation comme zone de parking pour les personnels.

Une convention est signée avec le club de volley-ball de Paterna pour utilisation des installations sportives. L'association Capoeira a reçu l'autorisation d'utiliser la salle de motricité de la maternelle pour une activité réservée aux seuls élèves du LFV, après la journée de cours.

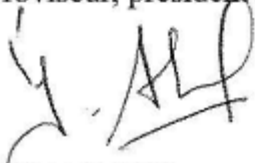
Le lycée organisera la certification de ses élèves au sortir de leur cursus au niveau B2 en anglais et en français au B2 et C1, niveau exigé par les universités espagnoles. Le C1 en anglais a été très décevant l'an dernier en termes de réussite des élèves. Le proviseur rappelle que le LFV n'est pas une école de langues et que les certifications ne sont pas sa vocation.

Le lycée français de Valence est l'établissement référent de la zone Europe Ibérique concernant l'utilisation de la plateforme AGORA. Celle-ci permet la mise en relation d'élèves actuellement scolarisés dans le réseau avec d'anciens élèves aujourd'hui au niveau bac +1/+2/+3.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

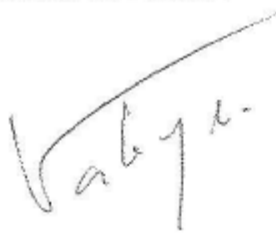
M. le proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur présence.

Le Proviseur, président du conseil d'établissement,



G.ALMO SNINO

Le Secrétaire de séance :



L.VALEYRE

Le secrétaire adjoint de séance,



G.AUGIE